ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de terre de valeur.

Hibernia Bank and Trust Company, Trustee, vs Edward L. Dwyer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Premièrement — Soixante et un morceaux de terre situés dans le bourg douze (12) rang neuf douze (12) est, dans le district sud est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi dans la Paroisse d'Orléans, dans la fond du Troisième District de la Nouvelle Orléans le tout de laquelle dite terre est située au nord du chemin de Gentilly et contenant deux mille quatre cent quarante quatre et cinq centièmes (2 444 05) acres, et désignés comme lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, neuf, onze, douze, quinze et seize de la section un Les lots un cinq six sept, neuf dix onze, douze, treize, quatorze et seize de la section deux, les lots un deux, trois, quatre cinq six sept, neuf dix, douze, treize, quatorze, quinze et seize de la section trois les lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, neuf, onze, douze, treize, quatorze et quinze de la section quatre, les lots un deux, trois quatre, six et neuf de la section cinq, les lots un deux, trois quatre, cinq, six, sept et huit de la section huit, les lots un et trois de la section neuf, le lot deux de la section dix, le lot trois de la section douze.

Ainsi tout d'après le plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 27 décembre 1890, étant la même propriété laquelle avec d'autres lots fut acquise par le défunt Frederick D. Brinkman suivant acte de cession de François Lecroix, par acte pardevant Christoval Morel, notaire, le 8 juin 1878 enregistré dans le Bureau des Aliénations Lots pour la paroisse d'Orléans, dans le livre 111 folio 543.

Deuxièmement—Toute cette partie de terre située dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignée comme les terres de Orléans désignée comme les terres de prairie sur le devant du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrit comme lot 13 de la section 1, bourg douze, rang sud douze Est, contenant quarante acres.

Troisièmement: — Certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désigné comme terre de prairie sur le devant du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrits comme lots 7, 8 et 10 de la Section 1 et lots 1 et 2 de la Section 12 bourg douze sud Rang douze Est, contenant 188 acres.

Quatrièmement — Une certaine étendue de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, comme comme terre de prairie, faisant face au Chemin Gentilly, plus particulièrement décrite comme lot 14 de la section 1, bourg Douze, rang sud, douze Est, contenant 40 acres.

Cinquièmement — Une certaine partie de terre dans la Paroisse d'Orléans, décrite comme suit: Toute la section fractionnelle trente trois, et une partie de la section trente quatre ouest du Bayou Cochon, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans le bourg sud onze rang douze est, dans le district de terre sud est, à l'est du Mississipi, contenant 100 acres.

Seizièmement—Cinq morceaux de terre dans le fond du Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans se trouvant dans le bourg douze sud, rang douze est désignés par les Nos Deux, Trois, Quatre, Huit et Quinze, dans la section Deux dans ledit bourg et Rang contenant ensemble 200 acres, d'après un plan par Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 2 janvier 1860, et déposé dans l'étude de Charles E. Fortier, ancien notaire en cette ville comme plan No 36 dans son livre de plans No Un les dimensions marquées sur ledit plan ayant été prises d'un plan fait par Wm. J. McCullough, voyer des Etats Unis.

Seizièmement—A—Deux morceaux de terre situés dans la paroisse ci-dessus nommée et dans le même bourg et rang désignés par les Nos 1 et 4, dans la section No dix, contenant ensemble 142.42 acres, d'après levée Alfred Thompson de Daniel Peter Morcimais d'après les cartes et patentes des Etats Unis contenant seulement 72.34 acres.

Deuxièmement—B—Trois morceaux de terre situés dans la paroisse ci-dessus nommée, et dans le même bourg et rang, désignés par les Nos 1, 2 et 3 dans la section 11 contenant ensemble 67.24 acres.

Dix septièmement—Deux morceaux de terres de marais, sujets à être inondés, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le bourg Douze Sud Rang Douze Est dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi désignés comme lots quatre et six de la Section Neuf, contenant 76 acres plus ou moins.

Dix huitièmement — Le lot No 3 dans la section 10, bourg douze sud, rang douze est, dans la district de terre sud est de la Louisiane à l'Est du fleuve Mississipi dans la Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans contenant d'après l'acte de Joseph Mavannack à Alfred Thompson 53 25 acres mais contenant seulement 37,92 acres d'après l'arpentage des Etats Unis.

Dix neuvièmement—Un certain morceau de terre situé dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud-Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No cinq de la Section Neuf, contenant 61 acres.

Vingtièmement — Les trois sept ièmes d'un morceau de terre contenant 333.32 acres, se trouvant dans les sections Six et Sept du bourg Douze Sud Rang Treize Est du district de terre Sud Est de la Louisiane à l'Est du fleuve Mississipi dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, d'après le plan du voyer général de la Louisiane exhibé à un acte de partage passé pardevant Herman Michel, notaire, daté le 16 février 1906. Les ci dessus mentionnés trois septièmes dans cette portion dudit morceau se trouvant à l'Ouest de la ligne de division courante du Nord au Sud, au travers du morceau entier et pour plus amples renseignements aux descriptions référence est ici faite audit acte de partage pardevant ledit Herman Michel, notaire.

Vingt et unièmement—L'ilot autrefois désigné par le No 49, maintenant désigné par le No 5257, borné par l'avenue du Peuple et les rues Frankford Madison et New York, et mesurant trois cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes de face à l'avenue du Peuple et à la rue Madison par deux cent soixante neuf pieds dix pouces et sept lignes de face sur chacune des rues New York et Frankford.

Vingt deuxièmement—Le tout de la section fractionnelle vingt quatre (24) se trouvant au sud du droit de passage de la New Orleans and Northeastern Railroad Company dans le bourg douze sud, Rang douze est, près des "Little Woods" contenant 37 acres.

Vingt troisièmement: — Une petite portion contenant 1 45 acre du quart nord-est de la section sept, dans le bourg douze sud, rang douze est dans le district de terre sud est à l'est du fleuve Mississipi étant les mêmes propriétés acquises par Edward L Dwyer par achat d'Alfred Thompson et Harry A. Thompson, d'après l'acte pardevant Charles Nomat notaire le 25 février 1906.

(Titre enregistré dans le livre C. O. B 267, folio 450, et par ledit Dwyer vendu à la New Orleans and Pontchartrain Realty Company, d'après l'acte pardevant le même notaire à la même date (Titre enregistré dans le livre C. O. B 266, folio 449.

Note au sujet de la garantie: La garantie du demandeur en exécution dans la vente ci-dessus, est spécialement limitée comme suit:—

1° Il ne garantit pas aucune portion des terres ci-dessus maintenant occupées et en possession du New Orleans and Northeastern Railroad comme un droit de passage.

2° Il ne garantit pas même contre le retour du prix d'achat neuf dix sixièmes des terres décrites dans le paragraphe No trois, si aucune des terres ci dessus décrites dans les paragraphes quatre, sixième sixième A, six-sixième B, dix septième, dix huitième, dix neuvième, vingt et vingt et un.

3° Il ne garantit ne s'étend à aucune desdites terres au delà de l'obligation de payer pour aucune terres desquelles l'acquéreur pourrait être évincé, quinze cents par acre avec cinq pour cent d'intérêt.

4 Ses obligations en garantie sont semblablement comme dit certains.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats pour le demandeur.

11 août—11 12 17 24 31—sept 7 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Troisième District, en partie améliorée

Dans l'ilot borné par les rues Lapeyrouse, Miro, Galvez et Onzaga.

Bâtisses portant les Nos 2127 et 2131 rue Lapeyrouse.

Antonine Patorno, Jr., vs Philip Plapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 79,931—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

1° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Miro, Lapeyrouse, Galvez et Onzaga, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et laquelle dite portion de terre est composée du tout de ce certain lot lequel est désigné par le No Quatre sur un plan déposé en l'étude de S. Maguer, ancien notaire dans cette ville, comme plan No 59, lequel mesurant vingt neuf pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles et de cinq pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds et quatre pouces le plus près de la rue Galvez et contigu audit lot No Quatre du tot contigu, lequel est designé par le No trois sur ledit plan.

2° Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant vingt quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt cinq pieds quatre pouces et est composé de tout le lot No trois sur le plan ci-dessus mentionné, excepté cinq pieds deux pouces et cinq lignes enlevé du côté le plus près de la rue Galvez.

3° Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, désigné comme lot No Cinq de l'ilet No 1046, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. J. Read, avocat pour le demandeur.

3 août—3 4 10 11 17 24 31—sept 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Vente par le shérif civil sur les lieux, No 632 rue St Pierre, entre les rues Royale et Chartres,

D'un grand assortiment de meubles et effets mobiliers, etc., bijouteries, etc., Diamants,

Aussi un piano

Antiques, un jolie buffet,

Succession de Mme Julia (ou Julie) Levy, Veuve de Jacques Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 78,023—En vertu d'un ordre de vente pour effectuer un partage entre les héritiers et des parties intéressées et d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte le 11e jour de août 1906, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi avec consentement de toutes les parties intéressées je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 632 rue St Pierre, entre les rues Royale et Chartres

1° Le contenu entier desdits lieux, consistant d'un vaste assortiment de meubles, effets mobiliers, faience et coutellerie, ornements, toiles, vêtements, dentelles, ustensiles de cuisine, divers etc., d'après inventaire enregistré.

2° Un piano et tabouret.

3° Un grand lot de bijouteries assortis, consistant de montres, chaines, perles d'oreilles, bagues en diamant et autres, ansel cuillières, fourchettes, couteaux, marchandises plaquées, etc., d'après inventaire

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Edgar M. Cahn, avocat pour l'exécutrice testamentaire dative.

26 août—4 date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente par le Shérif Civil de propriétés de valeurs améliorées du Deuxième District.

Portant les Numéros Municipaux

633 rue St Pierre.

entre les rues Royale et Chartres,

627 et 633 rue St Pierre,

entre la rue Royale et le Passage de la Bourse.

Le tout d'après dimensions et mesures, démontré sur un plan qui sera exposé à la Bourse d'Encan,

A des conditions faciles et favorables.

Succession de Mme Julia (ou Julie) Levy, Veuve de Jacques Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 78,023—En vertu d'un ordre de vente pour effectuer un partage entre les héritiers et des parties intéressées et d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte, le 11me jour d'août 1906, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi avec consentement de toutes les parties intéressées je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations etc., qui s'y trouvent, portant le

No municipal 632 rue St Pierre

dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Toulouse, Royale et Chartres mesurant vingt quatre et demi pied de face à la rue St Pierre par soixante pieds de profondeur

Le tout comme il est plus complètement démontré sur le plan devant être exposé à la Bourse d'Encan.

2° Un certain lot de terre d'une forme irrégulière, avec les bâtisses et améliorations etc, qui s'y trouvent, portant le

No municipal 627 rue St-Pierre.

dans le même District, dans l'ilet borné par les rues St Pierre et Royale, Passage de la Bourse et Passage d'Orléans mesurant dix huit pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue St Pierre par de certaines profondeurs irrégulières.

Le tout comme il est plus complètement démontré sur le plan devant être exposé à la Bourse d'Encan.

3° Un certain lot de terre d'une forme irrégulière avec les bâtisses et améliorations etc, qui s'y trouvent et portant le

No municipal 633 rue St Pierre

dans le même district et ilet que la propriété deuxièmement décrite, mesurant dix huit pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue St Pierre, par de certaines profondeurs irrégulières.

Le tout comme il est plus complètement démontré sur le plan devant être exposé à la Bourse d'Encan.

Termes et conditions:

Un tiers (1/3) ou plus comptant, la portion de crédit, s'il y en a, devant être payable en un, deux et trois ans, paiements partiels égaux, représentée par des billets portant intérêt au taux de sept (7) pour cent par an à partir de la date du passage de l'acte de vente, lesdits billets devant être garantis par privilège de vendeur, lien et hypothèque, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur, en plus du prix de l'adjudication, devant assumer les taxes pour l'année 1906, et devant payer pour les actes de vente, lesquels actes de vente devant être passés pardevant Scott E. Beer, notaire.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Edgar M. Cahn, avocat pour l'exécutrice testamentaire dative.

19 août—19 26 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Premier District,

Occupée comme une "Ecurie."

Sur la rue Race, entre les rues St Thomas et Religieuse

(l'arrière rue étant Orange.)

Abraham Katz vs Thomas J. Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,021—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, désigné comme lot 6 de l'ilet 20, lequel est borné par les rues Race, St Thomas, Orange et Religieuse, d'après le plan original du faubourg Lecourse, déposé pour référence en l'étude de Louis T. Caire, notaire, ledit lot mesurant, en mesure française soixante pieds de face à la rue Race sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Zachary Adler, avocat pour le demandeur.

17 août—17 24 31—sept 7 14 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION C—No 80,066.—O. A. Peirce vs ses créanciers.—Ordre.—Qu'une réunion des créanciers du demandeur soit tenue pardevant John J. Kelly, notaire, commençant le 14me jour de septembre 1906, à 11 heures a. m., et que F. F. Tessier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du demandeur et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour toutes procédures contre la personne et la propriété du demandeur soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 8 août 1906.

Signé: JOHN ST PAUL,

Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député-Greffier.

Joseph A. Casey, avocat.

12 août—12 26—sept 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes Importantes de Propriétés de Valeur Améliorées par le Shérif Civil

Du Premier et Quatrième Districts

Portant les numéros municipaux comme suit:

I. Nos 1822 et 1824 rue Erato,

Entre les rues Baronne et Dryades.

II. Nos 731 et 733, Nos 735 et 737 rue Dryades,

Entre les rues Julia et Girod.

III. Nos 918 et 920 rue Lafayette,

Entre Baronne et Dryades.

IV. Nos 715 et 717 rue Pleasant.

V. Nos 711 et 713 rue Pleasant.

VI. Nos 707 et 709 rue Pleasant.

VII. No 719 rue Pleasant,

les 4me, 5me 6me et 7me propriétés étant entre les rues Annonciation et Chippewa

ET

VIII. Nos 1176 et 1178 rue Magasin,

coin de la rue Erato.

Dans l'affaire de

G. F. Herber vs F. J. Swoop, John Blank et F. A. Wilke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,973—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, un de cela daté le 1er août 1906 ordonnant la saisie et vente des propriétés de Frederick J. Swoop et de John Blank respectivement, et l'autre daté le 8 août 1906, ordonnant la saisie et vente de la propriété de Frank A. Wilke, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 septembre 1906 à midi de la propriété et après décrite à savoir:—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privileges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, Baronne et Dryades, et mesurant en façade face à la rue Erato, trente pieds de face à la rue Erato par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles d'après le plan fait par C. Duclos, le 12me jour de mai 1856 et déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville; ledit lot ou portion de terre étant la demie la plus près de la rue Dryades, du lot No cinq de l'ilet No 95 (ancien numéro) d'après le plan original du Faubourg Lacourse.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelques façon en dépendant situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Roman, Julia et Girod, désignés par les Nos sept, huit et neuf sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 8 décembre 1859 déposé en l'étude de E. Bonny, ancien notaire en cette ville pour références, lesquelles dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun en mesure américaine vingt et un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Dryades par une profondeur de quatre vingt dix pieds onze pouces entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 258, borné par les rues Lafayette, Girod, Baronne et Dryades, et mesurant trente pieds (en mesure française) de face à la rue Lafayette entre les rues Baronne et Dryades par cent vingt huit pieds (mesure américaine) de plus ou moins de profondeur, courant jusqu'au mur en brique dans le fond.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 86, borné par les rues Pleasant, Chippewa, Annonciation et Harmonie, désigné par le No trois et mesurant trente deux pieds, huit pouces de face à la rue Pleasant par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 715 et 717 rue Pleasant.

5° Un autre certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus mentionnée, désigné par la lettre A, sur un plan fait par George de Armas, député voyer de ville, daté le 7 novembre 1898 et annexé à un acte de vente à M. K. Wegmann et als. passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 14 mars 1899; ledit lot commençant à une distance de quatre vingt neuf pieds six pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesurant trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne du fond, par une profondeur de cinquante huit pieds entre lignes égales et parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les Nos municipaux 711 et 713 rue Pleasant.

6° Un autre lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet qui celui ci dessus décrit, désigné par la lettre B sur le devis ci-dessus mentionné fait par George de Armas, député voyer de ville, ledit lot commençant à une distance de cinquante huit pieds quatre pouces de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesurant trente un pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cinquante huit pieds entre lignes égales et parallèles; les bâtisses sur cette portion de terre sont désignées par les Nos 707 et 709 rue Pleasant.

7° Une certaine portion de terre, située dans le même district et ilet que celui décrit ci-dessus, désignée par la lettre C, sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant d'après ledit plan seize pieds dix pouces de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; les bâtisses sur ladite portion de terre sont désignées par le No municipal 719 rue Pleasant.

8° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magasin, Erato (autrefois Melicerte), Gaiennie et Constance, étant une portion du lot No treize de l'ilet No dix sept. Ladite portion de terre formant une des encoignures des rues Magasin et Erato, et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Magasin sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Erato (antrefois Melicerte).

Saisi dans le procès ci dessus, comme suit:

Les propriétés 1er, 2me et 3me ci-dessus décrites, comme appartenant à Frederick J. Swoop.

Les propriétés 4me, 5me, 6me et 7me ci dessus décrites, comme appartenant à John Blank.

Et la propriété 8me ci dessus décrite, comme appartenant à Frank A. Wilke.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

W. S. Parkerson, avocat pour le demandeur.

17 août—17 24 31—sept 7 14 20

THE MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL

Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; à Algiers au Dry Dock. Phone 384
Bureau en Ville:
Rue Carondelet 315,
PHONE 576.

1er oct—10m—mer, ven & dim

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port compris:

$12 - - - Un an | $6 - - - 6 mois | $3 - - -

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger,

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3 - -

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

- an | $1.50 - - 6 mois | $1 - -

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un an | $2.05 - - 6 mois | $1.25 - - 4 mois

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

ÉDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.